# Musique instrumentale

RÉF | 1116

## OBJECTIF ET CONTENU

### Objectif

Cette offre de formation est organisée dans le cadre de l'enseignement artistique à horaire réduit qui répond aux finalités suivantes (décret du 2 juin 1998, voir site de la Fédération Wallonie-Bruxelles) :

- Concourir à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des divers langages et pratiques artistiques
- Donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle
- Offrir un enseignement préparant des élèves à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur

### Programme

**Solfège (formation musicale)**
**Musique instrumentale :** formation musicale, alto-violon, clarinette - saxophone, clavecin, flûte à bec, flûte traversière, guitare classique, percussion, piano, trombone - trompette - tuba, violoncelle.
**Cours complémentaires :** choeurs de l'académie, histoire de la musique, écriture et analyse musicale, improvisation musicale, musique de chambre instrumentale.
Voir programme détaillé sur le site :
http://www.academie-etterbeek.eu

### Certification(s) visée(s)

Certificat ou diplôme d'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (plusieurs types d'attestation sont délivrés)

### Type de formation

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

## ORGANISATION

### Durée

Variable, selon la filière.

**Horaire** Selon les cours.

**Début** Septembre

**Coût** 221 € (plus de 18 ans) - Coût réduit : 89 € (entre 12 et 18 ans) ou gratuit (moins de 12 ans, CCI ou RI) -

## CONDITION D'ADMISSION

**Prérequis administratifs** Adultes et étudiants à partir de 14 ans.

**Remarques**

Les cours se composent comme suit :
**A- Les cours de base.** (obligatoires). Ils comprennent 2 cycles de cours :
1) 1er cycle : - La filière de formation (2h/semaine)
2) 2ème cycle : - La filière de qualification (2h/semaine) : la réussite est sanctionnée par un certificat **OU**
- La filière de transition (5h/semaine) : la réussite est sanctionnée par un diplôme.
Les filières de formation et de qualification constituent le cycle d'études complet destiné à tout public et dont l'objectif prioritaire est l'acquisition progressive d'une formation culturelle et artistique de base. La filière de transition prépare l'élève à l'enseignement supérieur artistique.
**B- Les cours complémentaires.** Optionnels ou obligatoires suivant les cas. Certains modules peuvent aussi être suivis indépendamment des cours de base.
**Annexes :**
1040 : avenue Commandant Lothaire 36A / chaussée Saint-Pierre 193 / rue Beckers 129

## EN PRATIQUE

**Pour s'informer et postuler** Consultez le site web de l'organisme afin de vous informer des modalités détaillées d'inscription. Prenez ensuite rendez-vous dans la période renseignée pour vous inscrire.

## Organisme

**Académie de musique, de danse et des arts de la parole d'Etterbeek**
Rue Fétis 29
1040 Etterbeek
Tél: 02 647 19 57
http://www.academie-etterbeek.eu


Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation